



INSTITUT
DE VEILLE SANITAIRE

Observer, surveiller, alerter

Département Maladies infectieuses
Personne chargée du dossier : Bruno Coignard
Email : b.coignard@invs.sante.fr
Chrono : DMVCS/FLU2015.05

CENTRE NATIONAL DE REFERENCE BORRELIA
A l'attention de Monsieur le Professeur Benoit JAULHAC
HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG
INSTITUT DE BACTERIOLOGIE DE LA FACULTE DE MEDECINE
1 RUE KOEBERLE
67000 STRASBOURG
75651 PARIS CEDEX 13

Saint-Maurice, le 29 Janvier 2015

Monsieur le Professeur,

Dans le cadre de la procédure de gestion et de prévention des conflits d'intérêts mise en place à l'InVS, nous vous informons que votre déclaration publique d'intérêts datée du 23 juillet 2014 a été examinée et qu'un avis a été rendu par le Comité de direction Déontologie de l'Institut le 17 décembre 2014; cet avis a été approuvé par la Direction Générale de l'InVS.

L'analyse de votre déclaration d'intérêts n'a pas identifié de conflit d'intérêts.

Comme défini dans la Loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé, les DPI des membres des instances collégiales de l'InVS sont rendues publiques sur son site internet.

Nous vous rappelons qu'il vous revient de mettre à jour votre déclaration dès lors que votre situation évolue et est susceptible de créer ou supprimer un lien d'intérêt quel qu'il soit.

Je vous prie d'agréer, Madame le Professeur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Sylvie Quelet
Directrice du Département
des Maladies Infectieuses

COPIE
selon Art. 658 du C.P.C